

Lot n° : 11

Section : BX

N° : -

Superficie : 483 m<sup>2</sup>

Superficie de plancher maximale : 240 m<sup>2</sup>

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

# COMMUNE DE SAINT JEAN DE MONTS

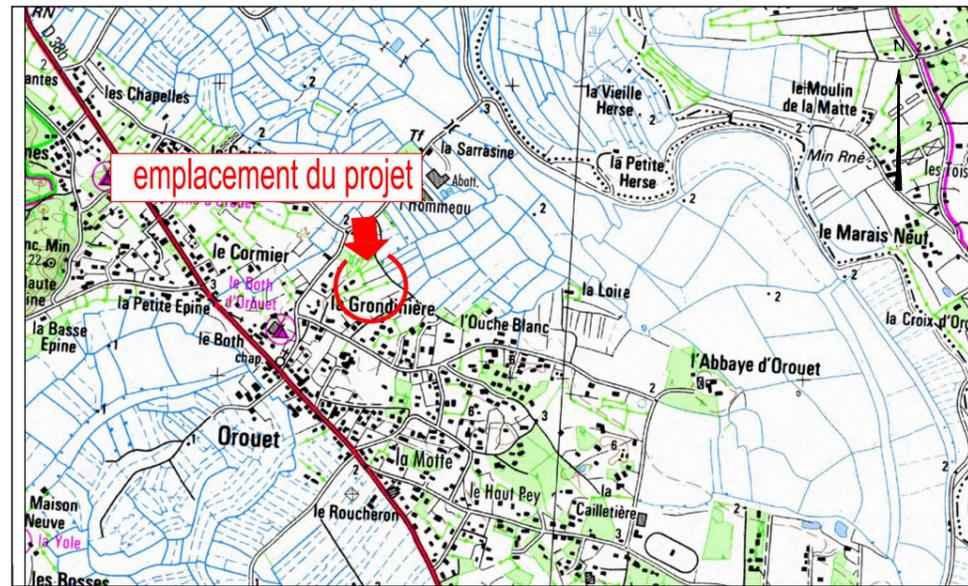
Impasse des Bourlaines

## Lotissement à usage principal d'habitation LE JOSSELIN

autorisé par arrêté N°PA 085 234 22 C0009 du 8 juillet 2022

### PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

#### PLAN DE SITUATION



Maître d'Ouvrage



TERAMENAGEMENT  
6, Boulevard Eiffel  
Zone artisanale La Verdure  
85170 BELLEVILLE-SUR-VIE

Paysagiste concepteur

Lorraine DONDAINAS  
Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU

#### PLAN D'ENSEMBLE

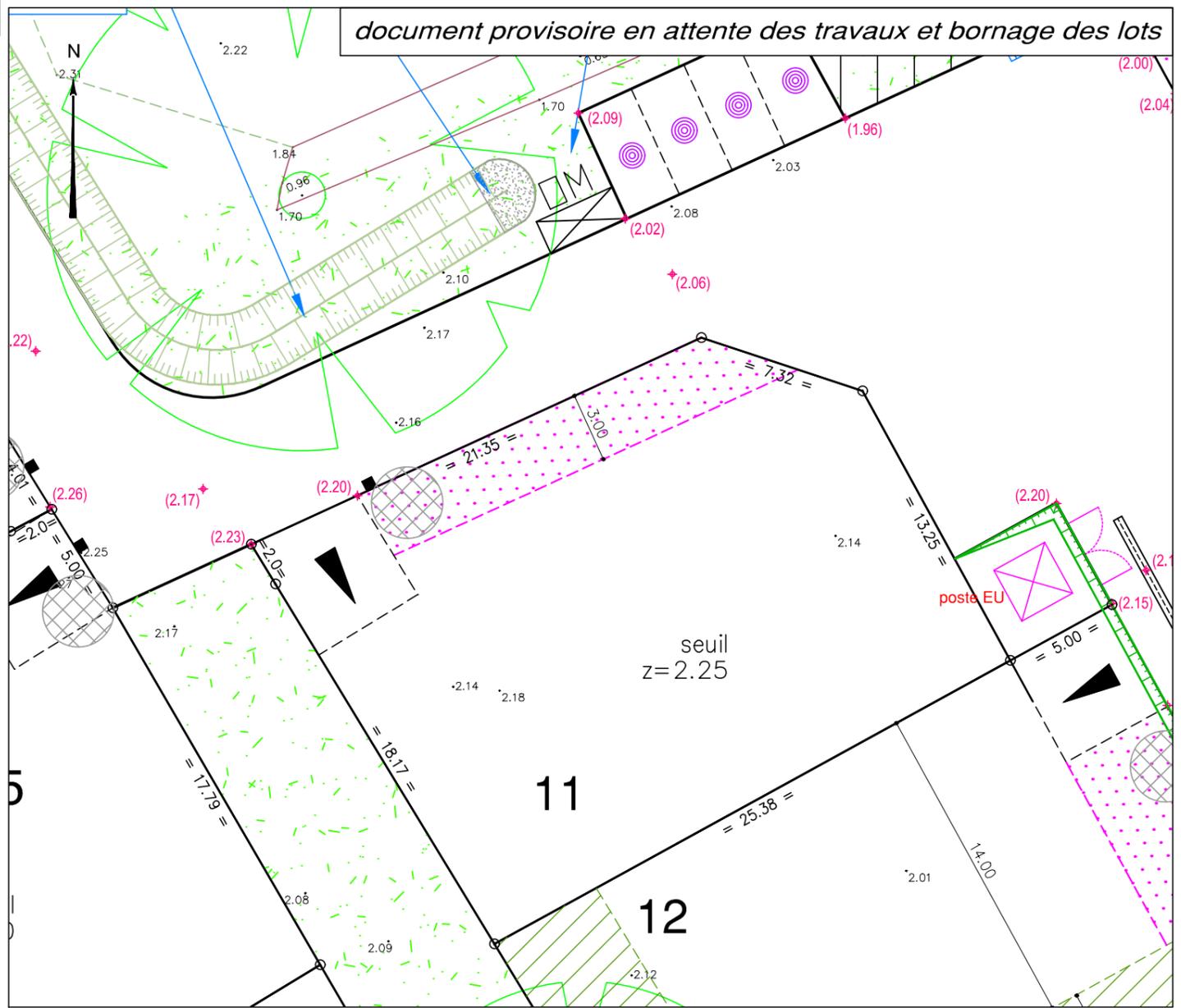


DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE  
www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352  
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER L21975  
Référence AUTOCAD L21975IND.DWG

DATE 25/07/2022  
DATE DE MODIFICATION



#### LEGENDE

- Zone non constructible
- Zone non constructible de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- seuil  
z = - - -
- Talutage de voirie dans l'emprise du lot

#### Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- 00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- T : - - - - cote tampon du regard EU
- rEU : 0.95 - cote radier du branchement EU } => cotes projet (à vérifier sur place)
- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP
- Les eaux de drainage sont gérées à la parcelle avec trop plein sur la voirie
- signe d'appartenance de mur
- o borne OGE

**⚠ Ouvrages hors sols :**  
Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.  
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

ECHELLE 1/250



www.geouest.fr